



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°06 – 24 septembre 2013 – Informations administratives

Appel à candidatures

► Postes de psychologue scolaire

Postes vacants dans les écoles Estaque Plage (Marseille 01), Prado Plage (Marseille 5), La Sauvagère (Marseille 6), Tranchier (Martigues) et Amalbert (Gardanne).

Acte de candidature et conditions de diplôme dans la circulaire de l'IA consultable [>ICI<](#)

► Enseignant référent ASH basé en Arles

Fonctions et cadre de la mission dans la circulaire de l'IA consultable [>ICI<](#)

Retour des candidatures pour le **27 septembre** et commission de recrutement des candidats retenus **le 2 octobre** dans l'après midi.

Retraite

Admission à la retraite pour les personnels enseignants du 1^{er} degré

Date limite de dépôt des demandes le **30 octobre 2013**.

Modalités et formulaires dans la circulaire de l'IA consultable [>ICI<](#)

Concours & carrière

► Examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée spécialisée (DDEAS) session 2014

Dossier d'inscription à retourner auprès de l'IEN pour le **14 octobre 2013**

Epreuves orales et écrites à partir du **16 juin 2014**.

Modalités et formulaires dans la circulaire de l'IA consultable [>ICI<](#)

► Concours interne de recrutement des Professeurs des écoles - session 2014

Ouverture des inscriptions du **mardi 1^{er} octobre** au **mardi 22 octobre** par internet sur le site <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1>

La date de l'épreuve d'admissibilité aura lieu le **Mercredi 19 mars 2014**.

Modalités et formulaires dans la circulaire de l'IA consultable [>ICI<](#)

► Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2013-2014

Réf. : circulaire n°2013-122 du 27-8-2013- NOR **MENE1319905C** - **bulletin académique n°605 du 9 Septembre 2013**

Les candidatures sont recueillies par l'IEN ASH sous couvert de l'IEN de circonscription.

► Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2014

Réf. : note de service n°2013-109 du 17-7-2013- NOR **MENH1317592N**

Modification des dates d'épreuves : note de service n°2013-130 du 21-8-2013- NOR **MENH1320765N**

Inscriptions aux concours externes, internes et troisièmes concours : Les candidats s'inscrivent par internet **du 10 septembre 2013, à partir de 12 heures, au 22 octobre 2013, 17 heures, heure de Paris.**

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles, les candidats accèdent au [service d'inscription en ligne](#).

Primes & traitement

► Prime spéciale d'entrée dans le métier pour les T1

Décret n° 2008-926 du 12 septembre 2008 instituant une prime d'entrée dans les métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Montant brut de la prime : **1 500 €**

Cette prime est versée automatiquement, inutile d'en faire la demande.

En cas de question ou de problèmes : contactez le syndicat !

Formation & décharges

► Candidature à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), de la Mission Laïque Française (MLF), et de l'Association Franco-Libanaise pour l'Éducation et la Culture (AFLEC)- rentrée scolaire 2014-2015

Réf. : note de service n°2013-129 du 27-8-2013- NOR [MENH1320757N](#)

La liste des postes de direction d'établissement scolaire, d'inspection, de gestion financière et comptable, vacants ou susceptibles de l'être, fait l'objet d'une publication conjointe sur les sites respectifs du [MEN](#), de l'[AEFE](#), de la [MLF](#) et de l'[AFLEC à compter du 5 septembre 2013](#).

Le dossier de candidature devra être saisi en ligne sur les sites internet de chacun des opérateurs [AEFE](#), [MLF](#) (section « Recrutement »), [AFLEC](#) (rubrique « postes ») **entre le 5 septembre et le 26 septembre 2013 inclus**.

Date limite de remise du dossier en double exemplaire, accompagné des pièces justificatives, au supérieur hiérarchique le 27 septembre 2013. (Double au syndicat)

Date limite d'envoi des dossiers par les rectorats au bureau de recrutement de l'AEFE **le 7 octobre 2013**.

Entretiens à l'AEFE **entre le 12 et le 24 février 2014**.

Commission paritaire nationale **le 5 mars 2014**.

► Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée de février 2014

Réf. : note de service n°2013-132 du 21-8-2013- NOR [MENH1318299N](#)

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire peuvent faire acte de candidature. Le formulaire est téléchargeable à l'adresse www.education.gouv.fr/SIAT

Le dossier devra être remis **avant le 11 octobre 2013** accompagné des pièces justificatives à l'IEN qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé.

► Décharge de rentrée pour les directeurs non déchargés

La circulaire n°2013-038 du 13 mars 2013 précise, entre autres, qu'une décharge, dite de rentrée scolaire, de 2 jours fractionnables est attribuée **aux directeurs d'école non déchargés**. Elle doit être utilisée dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire.

Celle-ci équivaut à vingt minutes d'allègement du temps d'enseignement par semaine pour une direction d'une école de 1 à 3 classes. Ce qui est déjà une faible reconnaissance de la fonction ! Si votre IEN a refusé votre demande, soit parce que vous n'avez pas reçu de réponse, soit parce qu'ils ont invoqué le fait qu'ils n'avaient pas de remplaçants à disposition, merci de nous contacter !

Pour être défendu et pour que votre voix compte, [syndiquez-vous !](#)

Rejoignez FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

[Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation](#)

66% de votre cotisation déduite de vos impôts ou **NOUVEAU !** en crédit d'impôts pour les non imposables.